

LA CFE-CGC MÉTIERS DE L'EMPLOI SIGNE L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !

À l'issue des négociations salariales 2026, la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a décidé de **signer l'accord** proposé par la Direction Générale afin de garantir l'application effective des mesures obtenues pour les agents de droit privé de France Travail.

Ce que l'accord prévoit :

- ✓ **Augmentation générale des salaires de 1,5 % au 1er octobre 2026 (paie d'octobre)**
- ✓ **Revalorisation du titre-restaurant à 12,20 € à partir de novembre 2026**

Pourquoi avons-nous signé ?

Depuis le début de cette négociation, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a porté une revendication claire : **obtenir une augmentation générale des salaires.**

Cette attente était légitime au regard :

- de la hausse du coût de la vie ;
- des pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années ;
- de l'augmentation constante de la charge de travail ;
- des effectifs sous tension ;
- de l'engagement quotidien des personnels.

Soyons clairs : l'augmentation de 1,5 % ne compense pas à elle seule les effets cumulés de l'inflation de ces dernières années.

Pour autant, elle constitue une avancée concrète et immédiate pour les salariés concernés. Dans le contexte de cette NAO, la signature de l'accord était la seule garantie permettant sa mise en œuvre effective.

Nous avons fait un choix de responsabilité

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi aurait souhaité des mesures plus ambitieuses. Néanmoins, nous avons choisi de sécuriser dès aujourd'hui une augmentation générale des salaires et la revalorisation du titre-restaurant plutôt que de prendre le risque qu'aucune avancée ne soit obtenue.

Cette signature ne marque pas la fin de nos revendications !

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a fait le choix de transformer cette négociation en avancée concrète pour les salariés de droit privé concernés par l'accord. Elle continuera à porter avec la même détermination les revendications de l'ensemble des agents de France Travail, de droit privé comme de droit public, en matière de pouvoir d'achat, de reconnaissance et de conditions de travail.

